

AR Prefecture

046-214601767-20230124-20230103-DE
Reçu le 06/02/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 24 Janvier 2023

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 07

Votants 10

Absents 05

Date de la convocation :

17 janvier 2023

Date d'affichage :

17 Janvier 2023

OBJET :

Délibération N° 2023-01-03

Fixation du loyer de Mr
Lalotte Philippe
Logement de l'école

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Prefecture

Le 6/2/2023

Et publication ou notification

Du 7/2/2023

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



et def

L'an deux mille vingt-trois le 24 Janvier à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convouqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme – Bouyssou Vanessa – Grimal
Béatrice – Martinez Dimitri – Mas Cédric - Mézy Amandine
Absents excusés : Soulié Bruno a donné pouvoir à Mas
Cédric – Serrau Martial a donné pouvoir à Belin Jérôme –
Verbiguie Laurie a donné pouvoir à Bouyssou Vanessa –
Gallineau Sébastien – Méjeczaze Jean Paul -

Secrétaire de séance : Mas Cédric

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les
loyers des logements communaux sont révisables au
01/01/2023. L'indice de révision des loyers base 100 passe
de 131.67 au 3^{ème} trimestre 2021 à 136.27 au 3^{ème}
trimestre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'augmenter le loyer de Mr Lalotte Philippe à
334,89 € au 01/01/2023. Un rappel de Janvier sera
fait sur le mois de Février 2023.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire
Jacques COLDEFY

